

Communiqué de presse

Déploiement de Missions Départementales d'expertise et d'information en communication alternative et améliorée (CAA) en Occitanie

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction ministérielle du 23 juin 2025 relative au déploiement de Missions Départementales d'expertise et d'information autour de la communication alternative et améliorée (CAA), l'Agence régionale de santé (ARS) Occitanie soutient le lancement d'un appel à candidatures visant à identifier des référents départementaux CAA sur l'ensemble du territoire régional.

La communication alternative et améliorée regroupe l'ensemble des moyens, outils et stratégies permettant aux personnes présentant des besoins spécifiques de communication orale de comprendre, de s'exprimer et de participer pleinement à la vie sociale. Reconnue comme un levier essentiel de l'autodétermination, la CAA constitue aujourd'hui un socle incontournable des parcours d'accompagnement, à domicile comme en établissement.

Afin de structurer une offre lisible, accessible et coordonnée, l'ARS Occitanie a confié aux deux Équipes Relais Handicaps Rares (ERHR) de la région la coordination et l'animation des missions départementales d'expertise et d'information autour de la CAA.

Dans ce cadre, les ERHR Occitanie Est et Occitanie Ouest organisent conjointement un appel à candidatures destiné à recruter des référents départementaux chargés de porter ces missions sur les territoires concernés.

Des missions au service des personnes, des familles et des professionnels

Les missions départementales d'expertise et d'information autour de la CAA s'adressent :

- aux enfants et adultes présentant des troubles de la communication orale, quels que soient leur âge, la nature de leurs besoins ou leur situation ;
- à leurs familles et aidants ;
- aux professionnels des secteurs médico-social, sanitaire, éducatif, scolaire, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du droit commun intervenant sur leur parcours.

L'accès aux missions départementales est **ouvert à tous, au-delà du handicap rare**, sans condition d'orientation ou de reconnaissance administrative par la MDPH.

Rôle des référents attachés aux Missions départementales

Les référents départementaux auront notamment pour missions :

- d'assurer une fonction de ressource experte et d'information de premier niveau en CAA ;
- d'animer et structurer un réseau territorial d'acteurs ;
- d'accompagner les personnes concernées, leurs familles et les professionnels ;
- de contribuer à la montée en compétences des environnements de vie ;
- de participer à une dynamique régionale coordonnée, animée par les ERHR.

L'appel à candidatures s'adresse à des opérateurs médico-sociaux ou sanitaires, des professionnels libéraux ou des futurs salariés des ERHR disposant d'une expertise avérée en CAA et capables d'intervenir dans une logique de coopération territoriale. Les missions devront être exercées dans un cadre de stricte neutralité et d'indépendance à l'égard des acteurs commerciaux du secteur.

Les missions départementales de la Haute-Garonne et de l'Hérault ne sont pas concernées par cet appel à candidatures.

L'ARS Occitanie assure le financement de ces missions et en supervise le déploiement, en veillant à la conformité des projets retenus avec les attendus nationaux et régionaux, ainsi qu'à la bonne utilisation des financements alloués.

Calendrier prévisionnel :

- Lancement de l'appel à candidatures : 2 février 2026
- Date limite de dépôt des candidatures : 9 mars 2026 (midi)
- Désignation des missions départementales : avril 2026

Les modalités complètes de l'appel à candidatures sont détaillées dans son cahier des charges publié sur les sites internet des Équipes Relais Handicaps Rares Occitanie Est et Occitanie Ouest ainsi que sur le site de l'ARS Occitanie.



<https://occitanieouest.erhr.fr/>



<https://occitanieest.erhr.fr/>